



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-Préfecture d'Alès

**Pôle environnement
et risques**

Dossier suivi par M. Amat

Alès, le 5 mars 2018

Compte rendu de la réunion du
Comité de Suivi de Site de Salindres du 8 février 2018

Ordre du jour :

- 1) Bilans annuels 2016 et 2017 de la société Solvay
- 2) Bilans annuels 2016 et 2017 de la société Axens
- 3) Bilan de l'action de l'inspection des installations classées
- 4) Projet d'extension et de création d'atelier par la société Axens
- 5) Traitement des eaux résiduaires et pluviales par les industriels
- 6) Expérimentation en eau industrielle depuis le bassin de Ségoussac par les industriels
- 7) Présentation du projet de PPI
- 8) Espace de discussion

La séance est ouverte 14 heures 40 sous la présidence de M. Olivier DELCAYROU.

Un tour de table est organisé, permettant à chacun de se présenter.

1) Bilans annuels 2016 et 2017 de la société Solvay

M. Busson indique que les exercices annuels réalisés en juin 2016 et juin 2017 portaient sur les deux scénarios suivants : fuite sur une conduite de gaz toxique suite à un accident de transport ; fuite d'acide avec un blessé. Un certain nombre de points d'amélioration ont été identifiés et ont donné lieu à des actions correctives.

En 2016-2017, aucun événement ayant pu avoir un impact possible ou avéré à l'extérieur de la plateforme n'a été enregistré. Le POI n'a pas été déclenché. Par contre, 4 communications ont été adressées à la CSS pour 1 alerte incendie en 2016, avec déclenchement de la sirène incendie, et 3 évacuations d'atelier en 2017 (klaxon pouvant être entendu de l'extérieur).

M. Allard confirme que le klaxon est entendu par les riverains du site.

M. Pujol estime qu'il est préférable, en cas de doute, de déclencher le klaxon afin de prévenir un éventuel accident. L'information est ensuite communiquée à la CSS.

M. Castel précise que cette procédure d'information permanente a été mise en place depuis 2015 conformément aux pratiques de communication à chaud recommandées par l'Union des Industries Chimiques.

M. Busson présente le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS). Des journées QHSE sont organisées chaque année pour l'ensemble du personnel Solvay et des entreprises extérieures travaillant sur le site. Par ailleurs, les nouvelles règles fondamentales de sécurité Solvay ont été déployées, avec des formations et des audits associés. Ces règles concernent les activités à risque, notamment le travail en hauteur. En outre, les actions d'amélioration des procédures de mise à disposition des installations avant intervention sont poursuivies.

Concernant l'identification et l'évaluation des risques, le plan à 5 ans de révision des analyses de risques se poursuit, selon la méthodologie du groupe Solvay. L'évaluation du risque environnement a été révisée en 2017 pour intégrer l'impact positif de la nouvelle station de traitement des eaux. Par ailleurs, un comité sûreté rassemblant les industriels de la plateforme a été mis en place. Enfin, 2 audits ont été réalisés, dont 1 en 2016 relatif à la sécurité, et 1 en 2017 concernant la sécurité des personnes et la culture sécurité. Les résultats de ces audits contribuent à mettre en place des actions d'amélioration du SGS.

2) Bilans annuels 2016 et 2017 de la société Axens

M. Planquart présente le bilan 2016-2017 du SGS. Aucun déclenchement du POI suite à une situation accidentelle n'a été enregistré sur le périmètre Axens. Les exercices POI réalisés en novembre 2016 et novembre 2017 portaient sur les deux scénarios suivants : auto-échauffement d'un silo de produit combustible ; incendie de déchets d'emballages avec effet domino sur le fonctionnement des deux stations d'épuration. Les remarques émises en interne ont toutes donné lieu à des actions correctives.

2 incidents ont été enregistrés en 2016, dont 1 lié à une maintenance inappropriée d'un transmetteur de pression sur l'autoclave d'un atelier, et 1 relatif à une fuite dans le local de stockage des bouteilles de gaz. En 2017, 3 incidents ont été enregistrés : une fuite d'hydrogène au niveau d'une vanne extérieure, un départ de feu au niveau de la liaison entre deux sécheurs, et un départ de feu lié à un retour de produit dans le réseau d'azote. Des actions préventives et correctives ont été mises en place. A fin 2017, 83 % des actions identifiées dans le cadre du SGS ont été réalisées.

4 audits du SGS ont été effectués par des organismes extérieurs. 96 % des actions issues de ces audits ont été réalisées. En 2017, 3 inspections ont été effectuées par la DREAL. Par ailleurs, Axens a transmis à l'Autorité environnementale une demande d'examen au cas par cas pour l'implantation de bâtiments de stockage surmontés de panneaux photovoltaïques.

En 2017, le montant des investissements HSE est de 500 000 euros. Pour 2018, une enveloppe de 700 000 euros est prévue pour les investissements en matière d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail. En outre, 3,5 millions d'euros seront investis sur la partie Environnement.

3) Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

M. Castel fait savoir que 5 inspections ICPE ont été effectuées en 2016, et 7 en 2017. Les contrôles sur site ont donné lieu à des observations de type documentaire ou de terrain, des axes d'amélioration et des remises en conformité sous délais courts. Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé dernièrement sur la thématique MMRi (Rhodia). M. CASTEL évoque également les 3 arrêtés préfectoraux encadrant les rejets aqueux de la plateforme, ainsi que la clôture de la révision de l'étude de dangers de Rhodia.

4) Projet d'extension et de création d'atelier par la société Axens

M. Thomas indique que le conseil d'administration d'Axens a validé la réalisation de deux investissements concernant le site de Salindres, pour un montant de 30 millions d'euros. Le premier concerne le nouvel atelier RG3 (fin 2018), qui sera inséré dans un bâtiment existant. Un permis de construire a été déposé pour une station d'épuration. Les principaux impacts environnementaux portant sur les rejets aqueux et gazeux sont évoqués.

Le second investissement concerne le projet CATA7 (fin 2019), qui prévoit la construction d'un nouvel atelier de fabrication de catalyseurs par imprégnation, d'une capacité de 20 tonnes par jour, soit 6 000 tonnes par an, avec un fonctionnement en 5x8. Les principaux impacts environnementaux sont présentés. La réduction des émissions à la source et le traitement par les stations d'épuration permettront de limiter ces impacts environnementaux.

En complément, M. Thomas signale que l'autorisation de démontage de l'atelier TAMIMO a été accordée. Par ailleurs, Axens a obtenu un permis de construire pour l'implantation de bâtiments de stockage surmontés de panneaux photovoltaïques. Un dossier sera déposé en mars à la Commission de régulation de l'énergie. Enfin, M. Thomas souligne que la société Axens a recruté 27 personnes l'an dernier, et il annonce que 30 recrutements sont prévus cette année.

5) Traitement des eaux résiduaires et pluviales par les industriels

6) Expérimentation en eau industrielle depuis le bassin de Ségoussac par les industriels

Ces deux points sont traités conjointement.

M. Pujol indique que la qualité du rejet aqueux plateforme dans le milieu naturel est en nette amélioration suite aux investissements réalisés, notamment le démarrage des stations. En 2017, le débit du rejet site s'est fortement contracté sur le dernier trimestre, ce qui est dû à la réduction de consommation d'eau du site suite à la pénurie de ressource en eau. L'arrêté préfectoral du GIE a été modifié sur le chapitre eau fin 2017.

Du 2 au 18 novembre 2017, le GIE a alimenté ses chaînes de déminéralisation en partie avec de l'eau provenant du bassin supérieur de Ségoussac, dans une proportion n'excédant pas 50 %. Le volume total prélevé s'établit à 1 065 mètres cubes. L'impact sur les performances des chaînes de fabrication d'eau déminéralisée a été conforme aux prévisions. L'usage de cette eau a été exclusivement industriel.

M. Thomas ajoute que l'objet de cette installation temporaire était de tester la faisabilité du projet. Les industriels souhaitent mener une seconde phase d'expérimentation avec la même installation.

M. Nunez s'enquiert du besoin en eau déminéralisée sur le site.

M. Thomas répond que ce besoin est de 250 000 mètres cubes par an. Il précise que le projet n'a pas vocation à faire de Ségoussac la principale source d'alimentation du site. Il s'agirait d'une source tout à fait secondaire.

M. Castel rappelle que le bassin de Ségoussac est doté d'une station d'épuration. Il souligne par ailleurs la nécessité de conserver en surface un certain volume d'eau pour éviter les phénomènes d'envol de poussières durant la période estivale. Enfin, il explique que l'utilisation de l'eau de Ségoussac peut permettre de soulager le prélèvement dans la nappe de la Cèze. Ce dernier réalisé par le GIE alimente également le réseau d'eau potable de la commune de Salindres.

M. Malachanne signale qu'une étude est actuellement menée par Veolia pour réduire le prélèvement dans la nappe de la Cèze pour ce qui concerne les besoins de la ville de Salindres.

7) Présentation du projet de PPI

M. Delcayrou indique que le projet de PPI n'est pas finalisé. Il propose de faire un point d'étape sur la procédure et le calendrier.

M.Castel fait savoir que 4 réunions de travail ont eu lieu depuis 2016. Le PPI est actuellement en cours de relecture. Une consultation du public est prévue dans le courant du premier semestre 2018. Le PPI devra ensuite être approuvé par le Préfet. L'actualisation et la diffusion de la fiche d'information des populations interviendront au cours du deuxième trimestre 2018. Un exercice PPI, avec pilotage en préfecture, sera réalisé le 7 novembre 2018.

8) Espace de discussion

M. Pujol annonce que les industriels de la plateforme étudient une réhabilitation conjointe de la zone Ouest (bassin B2 et zone adjacente). Un projet en ce sens sera remis à la DREAL d'ici juin 2018. L'objectif est de proposer une couverture étanche de la zone afin de prévenir les infiltrations d'eau. Aucun changement d'usage n'est prévu pour ces terrains. Les travaux, dont le coût se monte à plusieurs dizaines de millions d'euros, s'étaleront sur plusieurs années.

M. Delcayrou souhaite savoir si ce projet a été demandé par la DREAL.

M. Castel répond par l'affirmative. Il précise que ce projet vise une réhabilitation définitive du bassin B2, qui n'est plus en activité, afin d'éviter les nuisances pour l'environnement.

M. Nunez demande si d'autres scénarios ont été étudiés.

M. Pujol le confirme.

M. Delcayrou indique que la Direction Générale de la Santé a été informée très récemment par Santé Publique France du rendu officiel de l'étude de santé des populations à proximité du site de Salindres.

Mme Duclos précise que le document sera mis à la disposition du public sur le site internet de Santé publique France (www.santepubliquefrance.fr) courant février.

M. Amat ajoute que les conclusions de l'étude sont celles qui ont été présentées en comité de suivi en janvier 2015.

M. Allard souhaite savoir pourquoi le rendu officiel de l'étude n'est pas intervenu plus tôt.

Mme Duclos se renseignera auprès de Santé Publique France sur ce point.

M. Allard note que ce dossier n'a fait l'objet d'aucun suivi de la part de l'ARS depuis 2014.

Mme Duclos explique que l'ARS ne dispose pas d'épidémiologiste de métier et qu'elle fait appel à son comité d'experts pour ce type d'études. Elle signale par ailleurs que Santé Publique France continue cette étude pour vérifier s'il existe des données permettant d'affiner le diagnostic sur une période plus longue.

M. Allard sollicite des précisions concernant la communication des documents.

M. Delcayrou souligne que le risque terroriste a modifié l'appréhension de ce sujet, dans la mesure où les industriels sont des cibles potentielles. Il s'agit de trouver un équilibre entre le maintien de la transparence et la mise à disposition de documents sensibles pouvant mettre en danger la sécurité nationale.

M. Castel ajoute que ce sujet sera étudié au niveau régional pour définir une position en la matière.

M. Allard demande si une réunion est prévue avec Air LR.

M. Amat répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet

Mme Duclos fait remarquer qu'Air LR a fusionné avec le réseau ex Midi Pyrénées pour devenir Atmo Occitanie.

M. Allard souhaite savoir si les piézomètres sont toujours actifs.

M. Castel ne dispose pas d'information contraire et indique que certains piézomètres ont été utilisés pour l'IEM menée en 2013.

M. Busson précise que les piézomètres sont exploités par GIE.

M. Allard signale que des poissons morts ont été retrouvés dans l'Avène en novembre 2017.

M. Delcayrou souligne que le pic de sécheresse enregistré à cette période a provoqué une forte mortalité de poissons.

M. Allard demande si Ségoussac et le B2 seront soumis à des PPI.

M. Castel répond que ce point doit être discuté avec le Préfet.

M. Delcayrou précise que le PPI est obligatoire pour les barrages de classe A.

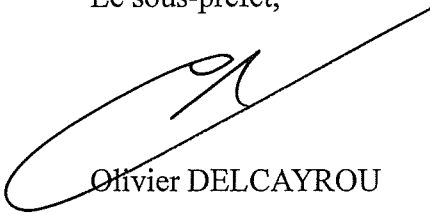
Mme Walkowiak signale que des problèmes d'odeurs ont été remontés par de nombreux riverains.

M. Allard remarque que ce problème est possiblement lié aux travaux qui sont en cours à l'usine de traitement des déchets.

M. Thomas indique que l'observatoire des odeurs est géré par Atmo Occitanie. Un site internet est disponible pour ce type de déclarations.

La séance est levée à 16 heures 50.

Le sous-préfet,



Olivier DELCAYROU

LISTE DES PRESENTS

INTITULÉ	NOM
Collège administration	
Sous-préfecture d'Alès	Olivier DELCAYROU Bruno AMAT
SDIS 30	Ludovic BILLA Eric HABONNEAU
DREAL	Pierre CASTEL
ARS	Christelle DUCLOS
DDTM 30	Hervé FAVIER
COB de Salindres	Arnaud AZEMA
CORG 30	Philippe CLAIR
Collège collectivités	
Mairie de Salindres	Etienne MALACHANNE
Mairie de Rousson	Pierre NUNEZ
Mairie de Saint-Privat-des-Vieux	Christine WALKOWIAK
Mairie de Servas	Marcel FAGE
Collège riverains	
SPN Gard	Jean-François GOSELIN
Association Mieux vivre à Salindres	Emmanuel ALLARD
Collège exploitants	
Axens	Henri THOMAS Pierre PLANQUART
Solvay	Jean-Luc PUJOL Laurent BUSSON
Collège salariés	
CHSCT Axens	Florent LELAIS